



Note d'information F.F.V.L.

Moniteur Fédéral de "glisse aérotractée", surface eau et terre Suspension des formations 2004

Le monitorat fédéral des glisses aérotractées a été créé par la FFVL en 1998 pour pourvoir au besoin de moniteurs compétents dans l'enseignement du kite. Cette qualification a permis d'assurer sécurité et qualité dans les prestations proposées aux futurs pratiquants dans la majeure partie des écoles de kite.

L'arrivée du brevet professionnel kite (BPJEPS nautisme, mention glisses aérotractées) a pris le relais de cette demande de qualification professionnelle pour les surfaces terre et eau. Le BPJEPS est, au regard de la loi sur le sport, le sésame obligatoire pour un enseignement contre rémunération.

Pour faire suite à ce nouveau paysage de formation, le monitorat fédéral, dans ses buts et dans son architecture doit être raisonnablement repensé.

De plus, si la toute première formation au « BPJEPS Kite » en novembre 2003 a permis l'accès à la qualification de 89 premiers moniteurs fédéraux, parmi les presque 300 moniteurs fédéraux formés aussi bien par la F.F.V.L. que par la F.F.V., nombre d'entre eux sont encore en attente. Cette accumulation de demandes légitimes et impatientes provoque un engorgement temporaire de formation, que l'actuel potentiel ne pourra permettre de résorber aussi rapidement que ce que nous le souhaiterions.

En conséquence, malgré l'importante demande de formation au monitorat fédéral F.F.V.L. de futurs enseignants pour préparer leur entrée à la formation professionnelle, et pour accompagner au mieux les moniteurs fédéraux déjà formés, la F.F.V.L. a pris la décision de suspendre temporairement cette formation fédérale pour la saison 2004.

Nice le 2 mars 2004.

*Jean Michel PAYOT
Président de la F.F.V.L.*

Affaire suivie par Antoine CARRETERO – Responsable projet kite.